



Sci et pluvalue lors de la vente d'un bien

Par **angeldust65**, le **29/03/2010 à 13:07**

Bonjour, rn je vais tenter d'etre breve.rnNous possedons une SCI soumise à l'ir.rnCette SCI a acheté une maison 116000 euros, et nous avons la possibilité de la vendre 129300 euros.rnQuelqu'un pourrait-il me renseigner sur le calcul de la pluvalue, et sur le montant qui nous sera donc redevable aux impots.rnMerci ;)

Par **fabienne034**, le **29/03/2010 à 15:32**

Bonjour, rnnsi c'est une sci familiale et que la maison a servi d'habitation principalernrnla plus value est de 0 pour centrnnil n'y a de plus value que si la maison a été louée moins de 22 ans.rnrnPour tout savoir sur les SCInrn<http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>

Par **angeldust65**, le **29/03/2010 à 15:46**

Nous avons créé la SCI avec notre ami, cest notre résidence principale.rnMerci pour votre réponse rapide :)rnDonc nous neffectuerons aucunes pluvalues?